Première Conférence nationale de la protection de la population

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **51 (2004)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-370035

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FAVORISER LES INTERCONNEXIONS ENTRE LES ORGANES DE SÉCURITÉ

Première Conférence nationale de la protection de la population

OFPP. La Suisse est aujourd'hui confrontée à des dangers très divers dont certains d'un genre nouveau. Pour débattre de cette question et assurer une bonne coordination entre tous les partenaires de la protection de la population, quelque 140 responsables et experts de ce domaine se sont réunis pour la première fois les 11 et 12 novembre 2004 dans le cadre d'un congrès national organisé à Fribourg.

La protection de la population et de ses bases d'existence exige une gestion globale des risques, qui associe toutes les autorités concernées et les organisations chargées de la protection et du sauvetage, aussi bien au niveau des cantons que de la Confédération. Cette approche globale s'impose d'autant plus lorsqu'il s'agit de faire face à des événements dommageables à l'échelle suprarégionale ou nationale, tels que tremblements de terre, épidémies, augmentation de la radioactivité ou encore attaques terroristes utilisant des armes de destruction massive. C'est dans ce contexte que s'inscrit la Conférence de la protection de la population, qui devrait désormais avoir lieu une fois par année. En effet, en tant que plate-forme nationale, cette conférence a pour but de favoriser les interconnexions entre les différents organes de sécurité, de renforcer et de développer la collaboration entre la Confédération et les cantons. En d'autres termes, elle permet de consolider la collaboration et d'aborder ainsi la protection de la population de façon aussi globale que possible.

Des participants de la conférence (p. ex. Raoul Baud, SSCM VD) posent leurs questions.

Ce premier congrès a reçu un écho très favorable de la part des décideurs de la protection de la population. Les délégations cantonales étaient composées des chefs des états-majors cantonaux de conduite, des chefs des services de coordination pour l'aide en cas de catastrophe et les secours urgents ainsi que de responsables des moyens de première intervention (police, sapeurs-pompiers, santé publique) et de la protection civile. Des représentants et des invités des milieux politiques, de l'armée, des autorités et de l'administration ont également participé à cette conférence organisée par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

De la conduite à la protection des biens culturels en passant par la protection ABC

La nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile est entrée en vigueur au début de cette année. La première Conférence de la protection de la population a proposé un aperçu des travaux de mise en œuvre et de plusieurs grands projets actuellement en cours. Parmi les thèmes centraux à l'ordre du jour, on citera la conduite à l'échelon de la Confédération et le réseau radio national de sécurité Polycom, un projet qui offre une chance unique de mettre tous les partenaires de la protection de la population en mesure de communiquer sans entrave en cas d'accident ou de catastrophe. Il a aussi été question du projet de protection ABC nationale, qui vise la mise en place d'une procédure générale et unifiée pour la gestion des événements atomiques, biologiques ou chimiques (ABC). Enfin, pour marquer le cinquantenaire de la Convention de La Haye, la protection des biens culturels a également été à l'honneur de cette rencontre.

Des fondations solides

Dans son allocation de clôture, le conseiller fédéral Samuel Schmid a souligné que le système coordonné de la protection de la population constitue un élément essentiel de l'architecture suisse de sécurité. Il a exprimé sa satisfaction de voir que la mise en œuvre de ce système dans les cantons se déroulait comme prévu: les fondations de la bâtisse ont été posées et les piliers érigés. Le chef du DDPS a également encouragé les responsables présents à construire le système coordonné de telle façon qu'il permette de protéger efficacement la population dans toutes les situations. □

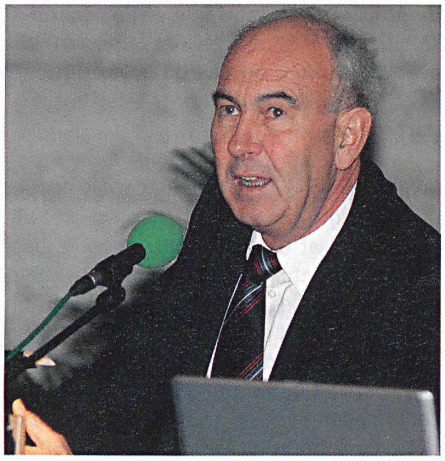

Willi Scholl, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population.

«Epidémie en Suisse»

OFPP. Dans le cadre d'un séminaire préalable à la conférence principale, les chefs des états-majors cantonaux de conduite ont eu un aperçu des différents aspects de la conduite stratégique à l'exemple de l'exercice de conduite 2005 «Epidémie en Suisse», présenté par le professeur Laurent Carrel, chef de la formation à la conduite stratégique. Cet exercice a pour but d'adapter le système de conduite à l'échelon de la Confédération aux nouvelles conditions et exigences et de renforcer la collaboration entre les départements concernés. Max Riner, chef de projet auprès du DDPS, a donné une information au sujet de la création de la future «Organisation de conduite et d'intervention DDPS/Confédération». Enfin, Urs Hösli, chef de l'instruction auprès de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et Adrian Kleiner, chef de l'état-major de conduite du canton de Glaris, ont présenté un tour d'horizon de la formation à la conduite à l'échelon fédéral et cantonal.

La PBC à l'honneur

OFPP. A l'occasion du cinquantenaire de la Convention de La Haye, la protection des biens culturels a été choisie comme thème phare de la CPP 04. Sans oublier, comme l'a souligné Rino Büchel, chef de la protection des biens culturels à l'OFPP, un autre événement majeur dans ce domaine, c'est-à-dire l'entrée en vigueur en mars 2004 du Deuxième Protocole à cette convention, élaboré à La Haye en 1999. Olivier Lateltin, de l'Office fédéral des eaux et de la géologie, a parlé du risque de séisme en Suisse, une menace sérieuse pour nombre de biens culturels. Son exposé a été complété par les comptes rendus d'expériences de Giorgio Croci, au sujet d'une intervention suite à un séisme en Italie, et de Helga Trenkwalder (Autriche), au sujet de la protection des biens culturels dans l'Irak en guerre.